

NOVEMBRE 2010
Mise à jour janvier 2021

DOCUMENT A CONSERVER !
de manière à le retrouver rapidement
en cas de besoin



COMMUNE DE GENAY

Document d'information communal sur les risques majeurs

DICRIM

Le mot du maire,

La sécurité et la protection des habitants font partie des préoccupations majeures de l'équipe municipale. A cette fin, et conformément au décret du 11.10.1990, le présent document vous informe des données concernant les risques majeurs identifiés et cartographiés à ce jour, auxquels la commune est susceptible d'être confrontée. Il mentionne également les mesures à prendre afin de réduire au mieux les conséquences de ces risques.

En complément de ce travail d'information, la commune a élaboré un PCS (Plan Communal de Sauvegarde) ayant pour objectif l'organisation des secours en cas d'événement.

Afin que nous puissions continuer à vivre ensemble en toute sécurité, et en espérant ne jamais avoir à mettre en pratique les prescriptions de ce document.

Jean-Michel GARRAUT
Maire de GENAY

Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Un risque majeur est un phénomène qui peut entraîner de graves dommages aux personnes, aux biens et à l'environnement.

On distingue deux types de risques majeurs :

- **Le risque naturel** est une menace découlant de phénomènes géologiques ou atmosphériques aléatoires.
- **Le risque technologique** est la menace d'un événement indésirable créé par la défaillance accidentelle d'un système potentiellement dangereux.

Le dossier départemental des risques majeurs (DDRM) établi par la préfecture de la Côte d'Or recense 4 risques majeurs sur la commune de Genay :

- **Inondation**
- **Radon**
- **Événements météorologiques**
- **Rupture d'ouvrage hydraulique**

L'alerte

Dès la connaissance du risque, le Maire informe les habitants par des messages d'alerte diffusés : soit par sonnerie de cloches, soit par porte à porte, soit par voie d'affichage.

Ces messages précisent :

- la nature du risque,
- le danger qu'il représente pour les personnes et les biens,
- les conseils de comportement et mesures à prendre dans cette situation.

L'état d'alerte demeure jusqu'à la production d'un message de levée d'alerte diffusé dans les mêmes conditions.

Le risque inondation

Le village de Genay est traversé par deux cours d'eau :

- l'Armançon
- le ru Baudot.

Rappel historique des crues les plus récentes

1958 : crue du ru Baudot 1998 : crue de l'Armançon et du ru Baudot 1998 : crue de l'Armançon et du ru Baudot

2001 : crue de l'Armançon

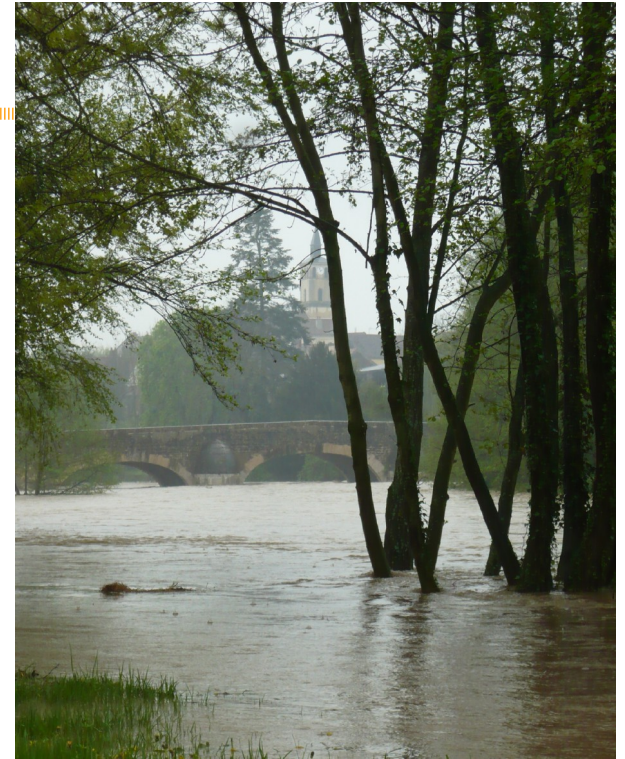
2013 : inondations et coulées de boue

L'alerte

Si vous êtes concerné par l'inondation et si la mairie est avertie, vous serez informé soit par téléphone, soit par porte à porte.

Vous pouvez vous informer du niveau de vigilance et de la montée des eaux sur internet :

www.vigicrues.ecologie.gouv.fr



Crue de l'Armançon de 2013

- Que devez-vous faire pendant l'inondation ? Surélevez les meubles, amarrer les cuves
- Mettez les produits toxiques, les véhicules à l'abri de la montée des eaux
- Coupez l'électricité et le gaz
- Fermez les portes, aérations, soupiraux, fenêtres
- Ne téléphonez pas (pour laisser les réseaux libres)
- Préparez vous à être évacué
- Ecoutez la radio (à piles)
- Conduire le bétail sur les hauteurs
- N'allez pas chercher les enfants à l'école. Les enseignants s'en occupent, des plans particuliers de mises en sécurité (PPMS) ont été prévus.

A l'extérieur :

- Ne vous engagez pas à pied ou avec un véhicule sur une route déjà inondée
- Eloignez-vous rapidement de la zone dangereuse.
- Mettez-vous à l'abri sur un point haut.

Le risque radon

Qu'est-ce que le radon et quelles sont ses conséquences ?

Le radon est un gaz radioactif issu de la désintégration de l'uranium et du radium présents naturellement dans le sol et les roches. En se désintégrant, il forme des résidus solides, eux-mêmes radioactifs. Ces résidus peuvent se fixer sur les aérosols de l'air et, une fois inhalés, se déposer le long des voies respiratoires en provoquant leur irradiation.

Les moyens pour diminuer les concentrations en radon dans les maisons sont simples :

- aérer et ventiler les bâtiments, les sous-sols et les vides sanitaires
- améliorer l'étanchéité des murs et des planchers.



Quel est le risque sur notre commune ?

La commune de Genay est concernée par le risque radon avec un potentiel géogénique moyen ou élevé sur au moins une partie de son territoire. Le radon est présent dans l'air, le sol et l'eau.

Le risque pour la santé résulte toutefois pour l'essentiel de sa présence dans l'air qui est variable d'un lieu à l'autre.

Le risque météorologique

Ces risques sont de différents ordres :

vent fort, fortes précipitations, orage, neige et verglas, grand froid, canicule.

Les mesures de prévention

Météo-France diffuse tous les jours, une carte de vigilance, à 6 h et 16 h, informant les autorités et le public des dangers météorologiques pouvant toucher le département dans les 24 h.

Quatre couleurs (rouge, orange, jaune, vert), précisent le niveau de vigilance. Si le département est orange, cela indique un phénomène dangereux, s'il est rouge, un phénomène dangereux et exceptionnel. **Météo-France : 08 92 68 02 21 – Site internet : www.meteo.fr**



L'alerte

Le préfet est chargé d'alerter la population par les radios locales et les médias locaux et nationaux, les ensembles mobiles de diffusion d'alerte.

Vous serez également averti par : affichage en mairie ou porte à porte ou téléphone (selon le niveau de vigilance).

Que devez-vous faire en cas de risques météorologiques ?

En cas de vigilance « orange » ou « rouge » : restez chez vous et ne vous déplacez qu'en cas de nécessité.

Vent fort  - Risques de chutes d'arbres ou objets divers - Risque d'obstacles sur les voies de circulation ou voies impraticables - Rangez les objets exposés au vent et n'intervenez pas sur les toitures - Restez chez vous et évitez les déplacements	Fortes précipitations  - Visibilité réduite - Risque d'inondation - Limitez ou évitez les déplacements - Ne vous engagez pas sur une zone inondée
Orage  - Evitez l'utilisation des téléphones et des appareils électriques - Ne vous abritez pas sous les arbres - Limitez vos déplacements - Ne pas se promener en forêt	Neige ou verglas  - Route difficile ou impraticables et trottoirs glissants - Utilisez des équipements spéciaux - Evitez tout déplacement. Si vous devez absolument vous déplacer, informez-vous sur les conditions de circulation auprès du centre d'information et de coordination routière
Grand froid  - Si vous êtes obligés de sortir, évitez de sortir aux heures les plus froides et habillez-vous de façon adéquate - Evitez les efforts brusques - Veillez à la qualité de l'air et au bon fonctionnement de votre chauffage - Pensez à vous hydrater régulièrement, pas de boissons alcoolisées	Canicule  - Passez au moins 3 h par jour dans un endroit frais - Rafraîchissez-vous, mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour - Buvez fréquemment et abondamment, même sans soif - Evitez de sortir, surtout aux heures les plus chaudes - Prenez des nouvelles de vos voisins, surtout s'ils vivent seuls et sont âgés. - La mairie prend contact avec la population fragile.

Le risque technologique rupture de barrage

Le barrage de Pont-et-Massène est situé sur l'Armançon à environ 10 km en amont de la commune.

En cas d'une rupture, l'eau mettrait moins d'une heure 30 à arriver sur la commune.

Une partie de notre territoire, des habitations et des personnes seraient concernées.



L'alerte

- Sirène d'alerte gérée par VNF (à Genay, ce signal installé en haut du bâtiment mairie-écoles est testé les 1^{er} mercredis de chaque trimestre des mois de mars, juin, septembre et décembre, à 12 h).
- Sonnerie de cloches et porte à porte (dispositif géré par la mairie).

Au signal d'alerte, que devez-vous faire ?

- Évacuation de la zone
- Gagnez immédiatement les hauteurs environnantes, éventuellement le haut d'un immeuble élevé et solide
- Ne revenez pas sur vos pas
- Ecoutez la radio ou la télévision, des consignes vous seront données par les autorités compétentes
- Ne cherchez à rejoindre les membres de votre famille
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école : les enseignants s'en occupent, des plans particuliers de mise en sûreté ont été prévus.
- Ne téléphonez pas, laissez les réseaux libres pour l'organisation des secours
- Respectez les consignes données.

Informations pratiques

Numéros utiles

Mairie de Genay : 03 80 97 25 47

Gendarmerie : le 17

Pompiers : le 18

SAMU / SMUR : le 15

N° d'urgence pour les personnes sourdes ou malentendantes : le 114

Préfecture : 03 80 44 64 00

Centre Hospitalier de Semur-en-Auxois : 03 80 89 64 64

SOS Mains – Dijon : 03 80 55 55 55

Centre anti-poison : 03 83 22 50 50

Radio :

France bleu bourgogne : 103.7 FM

France Inter : 95.9 FM OU 162 Khz GO

France info : 101.2 FM

Sites internet :

Météo-France : www.meteo.france.com

Information crues : www.vigicrues.gouv.fr

Portail de la prévention des risques majeurs : www.georisques.gouv.fr